


De: Philippe BAYLAC sejs.permanence@unsa-education.org 
Objet: Fwd: Protocoles ACM
Date: 18 novembre 2020 à 14:26
À: Philippe BAYLAC sejs.permanence@unsa-education.org

PB

Cc : DJEPVA.DIR; DJEPVA.SD2A
Objet : Protocoles ACM

Mesdames et Messieurs les directeurs,

Le 30 octobre dernier, je vous transmettais le projet de protocole sanitaire relatif aux accueils de loisirs périscolaires.

Comme annoncé, ce projet adapté aux dispositions du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire reprend très largement les règles applicables aux établissements scolaires.

Il a été examiné et validé par le centre interministériel de crise (CIC). Vous le trouverez en pièce jointe au présent courriel.

En outre, afin de vous permettre d'apporter des réponses relatives à l'application de ce protocole aux organisateurs des accueils précités dans vos départements, vous trouverez également en pièce jointe une FAQ également validée par le CIC.

Par ailleurs, dans le contexte sanitaire actuel, et afin de permettre le bon fonctionnement des accueils de loisirs périscolaires, je vous demande d'accompagner les organisateurs rencontrant des difficultés de recrutement d'encadrants qualifiés ou ayant des difficultés à respecter des prescriptions réglementaires sur cette question. Il s'agit d'une part d'utiliser toutes les possibilités de dérogation permises par la réglementation et d'accorder, d'autre part, le cas échéant, aux organisateurs les délais suffisants pour se mettre en conformité avec les prescriptions précitées.

Mes services restent à votre disposition pour vous apporter l'appui nécessaire à la mise en œuvre de ces mesures.

JEAN-BENOIT DUJOL
Délégué interministériel à la jeunesse,
Directeur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

95, avenue de France, 75650 PARIS Cedex 13
Tél : 0140 45 94 02
Port : 
www.jeunes.gouv.fr
www.associations.gouv.fr



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION**

Direction de la Jeunesse,
de l'Éducation populaire
et de la Vie associative

NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Face au Coronavirus, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :



Se laver les mains
très régulièrement



Tousser ou éternuer
dans son coude



Utiliser des mouchoirs
à usage unique



Saluer sans se serrer la main,
éviter les embrassades



Porter un masque quand
on est malade

Les ministères sociaux agissent pour un développement durable.

Préservons l'environnement : n'imprimons que si nécessaire !



Protocole_ACM_
post CIC.pdf



FAQ ACM post
CIC.pdf